

**HALL B2**  
**APPARTEMENT DE 3 PIECES**  
**n°B2 51 au 5ème étage**

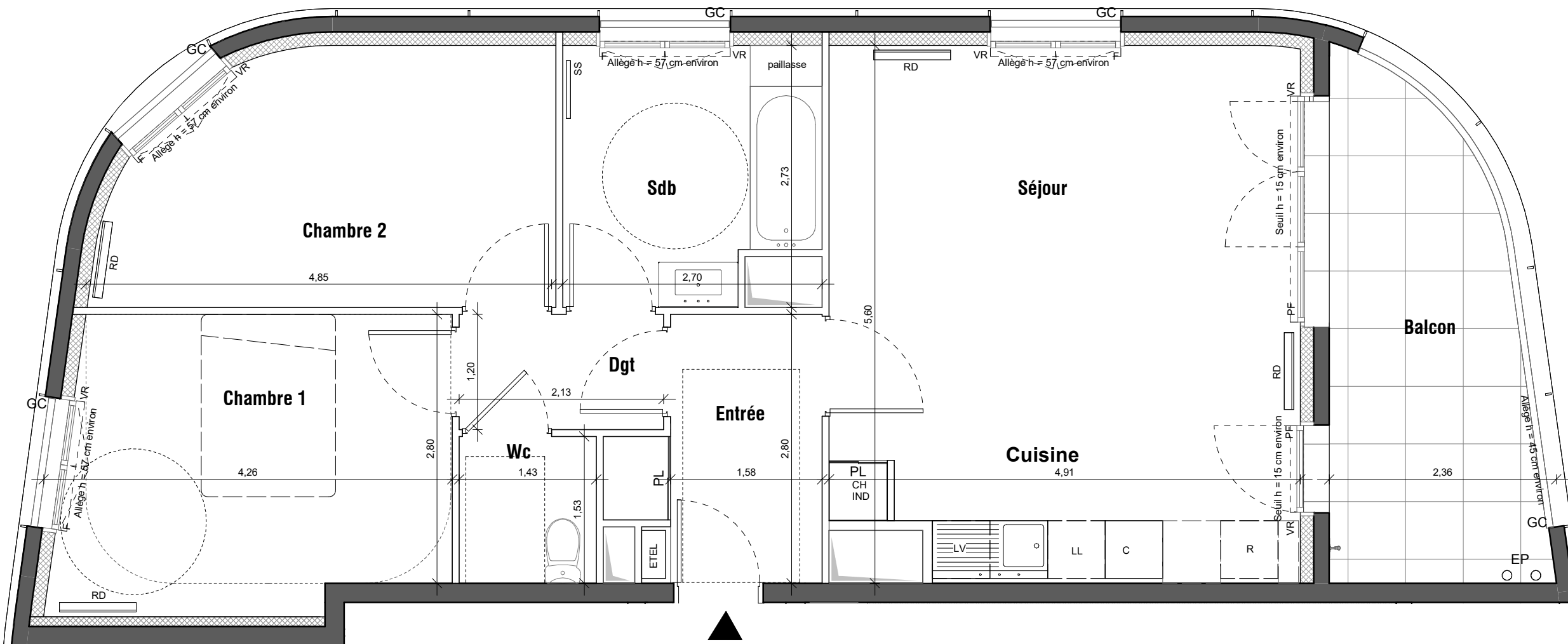
ENTREE	5,17 m <sup>2</sup>
SEJOUR / CUISINE	26,78 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	12,26 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	11,86 m <sup>2</sup>
SALLE DE BAIN	6,83 m <sup>2</sup>
WC	2,20 m <sup>2</sup>
DEGAGEMENT	2,57 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE</b>	<b>67,67 m<sup>2</sup></b>
BALCON	10,20 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXES</b>	<b>77,87 m<sup>2</sup></b>

**LEGENDE**

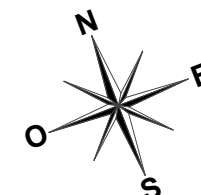
VR	Volet roulant	SS	Sèche serviette
GC	Garde-corps	RD	Radiateur
[dotted]	Soffite / faux plafond	R	Réfrigérateur
PL	Placard	LV	Lave Vaisselle
ETEL	Esp techn. elect. du lgt	LL	Lave Linge
---	Retombée de poutre	C	Cuisson
F	Fenêtre	EP	Eaux pluviales
PF	Porte-fenêtre		

Indice : 03 mars 2023

Echelle : 0 0.5 1 2m



B2 51



Conformément à la réglementation, ce plan est

PMR EVOLUTIF

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.